

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences des projets de règlement **RCA08-08-0001-78**, **RCA08-08-0001-79** et **RCA08-08-0001-80** modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et du projet de règlement **RCA06-08-0020-7** modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels, adoptés le 7 avril 2014. Cette assemblée aura lieu le 27 avril 2015, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boul. Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-78** a pour objet de :

- définir le rapport espace vert/terrain;
- prévoir de nouvelles exigences relativement aux revêtements au sol des espaces de stationnement;
- prévoir de nouvelles dispositions relativement à la coupe d'arbres, au remplacement d'un arbre abattu et aux nombres d'arbres à planter selon la superficie du terrain;
- prévoir de nouveaux objectifs et critères pour les permis assujettis au P.I.I.A dans l'Écoterritoire de la coulée verte et dans une mosaïque de milieux naturels et dans certains bois.

Ces dispositions ne sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent tout le territoire de l'arrondissement Saint-Laurent.

Le premier projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-79** a pour objet de :

- préciser les dispositions relatives aux logements au sous-sol.

Cette disposition n'est pas susceptible d'approbation référendaire et affecte tout le territoire de l'arrondissement Saint-Laurent.

- permettre l'usage additionnel « 2211-02 Administration » au premier étage du bâtiment pour les usages h5 « multifamilial de service » dans la zone H08-041.

Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire et affecte la zone H08-041 délimitée approximativement au nord, par le parc du Bois-Franc, à l'est par le boulevard Alexis-Nihon, au sud par la ligne arrière de la propriété sise au 2400 rue des Nations, et à l'ouest par la ligne latérale droite de ladite propriété. Une demande peut provenir de la zone H08-041 et de toutes zones contiguës à celle-ci.

Le premier projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-80** a pour objet :

- de remplacer le terme et la définition de « Habitation à loyer modique » ou « H.L.M. » par « Logement social »;
- de remplacer le nombre minimal de cases de stationnement requis pour un logement social.

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent toutes les zones où sont autorisés les usages d'habitation multifamiliale (h4). Une demande peut provenir de ces zones et toutes zones contiguës à celle-ci.

Le premier projet de règlement numéro **RCA06-08-0020-7** a pour objet de prévoir les critères pour autoriser, dans la zone S11-011, les usages conditionnels suivants : articles et accessoires médicaux, opticien et pharmacie, café, café-restaurant, restaurant, service personnel et de loisir, service de santé, hébergement et réunion.

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent la zone S11-011 délimitée approximativement, par le périmètre formé au nord, par le boulevard Thimens, à l'est, la rue Beaulac, au sud par le boulevard de la Côte-Vertu et à l'ouest par la rue Bégin. Une demande peut provenir de la zone S11-011 et de toutes zones contiguës à celle-ci.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet.

Les projets de règlements et les extraits du plan illustrant les zones concernées sont disponibles pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Montréal, le 15 avril 2015

Isabelle Bastien avocate
Secrétaire du conseil d'arrondissement

**PUBLIC NOTICE
PUBLIC CONSULTATION MEETING**

The Borough of Saint-Laurent of the Ville de Montréal will hold a public consultation meeting in regards to the object and the consequence of draft by-laws number RCA08-08-0001-78, RCA08-08-0001-79 and RCA08-08-0001-80 modifying by-law number RCA08-08-0001 on zoning, and RCA06-08-0020-7 modifying by-law number RCA06-08-0020 on conditional uses, adopted on April 7, 2015.

This consultation meeting should be held on April 27, 2015, at 7 p.m., at the Council Room located at 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

The object of first draft by-law number **RCA08-08-0001-78** is to :

- define the relation green space/land;
 - plan new provisions for floor recovering and parking spaces;
 - plan new provisions for tree cutting, replacement of cut tree and minimum number of trees required for an area;
 - plan new objectives for site planning and architectural programm for ecoterritory and natural spaces;
- These provisions are not likely to need public approval by referendum and affect all Saint-Laurent Borough.

The object of first draft by-law number **RCA08-08-0001-79** is to:

- clarify provisions concerning apartment in a basement.

This provision is not likely to need public approval by referendum and affects all Saint-Laurent Borough.

- permit the additional use « 2211-02 Administration » on the first floor of the building for uses h5 « multifamilial de service » in zone H08-041.

This provision is likely to need public approval by referendum and affects zone H08-041 approximately delimited to the north by park du Bois-Franc, to the east by Alexis-Nihon, to the south by the rear line of the property located at 2400 rue des Nations and to the west by the lateral line of this property. A request may come from zone H08-041 and all the adjacent zones.

The object of first draft by-law number **RCA08-08-0001-80** is to :

- change the wording and the definition of « Habitation à loyer modique » or « H.L.M. » by « Logement social »;
- modify the minimum number required of parking spaces for social housing.

These provisions are likely to need public approval by referendum and affect all the zones where are authorized uses of multifamily dwellings (h4). A request may come from those zones and all the adjacent zones.

The object of first draft by-law number **RCA06-08-0020-7** is to plan criterias to authorize, in zone S11-011, the following conditional uses : medical accessories, optician and drugstore, coffee, restaurant, personal and entertainment service, health service, lodging and meeting.

Theses provisions are likely to need public approval by referendum and affect zone S11-011 approximately delimited to the north by boulevard Thimens, to the east by rue Beaulac, to the south by boulevard de la Côte-Vertu and to the west by rue Bégin. A request may come from zone S11-011 and all the adjacent zones.

During this public meeting, the Mayor of the Borough, (or another Council Member designated), will explain these draft by-laws and the consequences of their adoption and will listen to any person who intend to express themselves on this subject.

These draft by-laws, the sketch maps and the resolution are available for consultation at the Citizens' Office, during regular office hours.

Montréal, April 15, 2015

Isabelle Bastien, lawyer
Secretary of the Borough Council